

## Faculté de droit

NOTE EXPLICATIVE DOSSIER DE CANDIDATURE MASTER 2  
« Mention Droit des assurances,  
parcours droit des assurances »  
en alternance sous contrat de professionnalisation  
Année Universitaire 2019-2020

Dépôt des candidatures : du 25 février au 25 mars 2019 à 17h  
Adresse du portail : <http://fdv-srv.univ-lyon3.fr/master2ial/>

### Date limite de saisie sur internet

25 mars 2019 à 17h00

**Attention : vérifiez bien que votre dossier est complet et conforme à peine d'être immédiatement rejeté.**

La saisie informatique des dossiers de demande d'admission, les ajouts et les modifications, sont possibles du 25 février au 25 mars 2019 - 17h00 (dernier délai).

*(Aucune prolongation ne sera proposée, aucun envoi postal ne sera traité, ni aucun dossier hors délai)*

**Attention** : pour candidater en alternance sous contrat de professionnalisation, il faut avoir moins de vingt-six ans, ou avoir plus de vingt-six ans mais être inscrits à Pôle Emploi depuis au moins un an.

### PROCEDURE :

I-Remplir le dossier en joignant TOUS les relevés des notes obtenues dans l'enseignement supérieur.

II- Saisir sur la fiche prévue à cet effet, les résultats obtenus (Université d'origine, intitulé du diplôme, moyennes semestrielles, mention) pour chaque année universitaire.

---

**\*\*Documents à scanner et à joindre obligatoirement  
à chaque dossier de candidature  
format PDF (5 Mo maximum pour chaque document)**

**Préparez bien vos documents avant de débiter votre saisie**

## ✓ Documents à joindre

**I - Tous les relevés de notes** depuis la première année d'études supérieures (année complète sauf pour les Master 1 en cours, relevés de notes semestre 1) ;

**II - Photocopie** du diplôme de Licence ;

**III - Une lettre de motivation** (manuscrite ou non) à l'appui de la candidature ;

**IV - Un curriculum vitae** avec une photo d'identité récente intégrée ;

**V – La demande d'admission** (4 pages) à l'IAL remplie (l'étudiant doit l'imprimer, la remplir puis la scanner comme les autres documents et la déposer dans la rubrique « *Vos documents en plus* »).

**VI – Le cas échéant**, joindre la promesse de contrat de professionnalisation émanant d'une entreprise avec une description précise de la mission professionnelle (à déposer dans la rubrique « *Vos documents en plus* »).

**N.B. :** « le cas échéant » signifie que c'est facultatif. Dès lors, en l'absence de contrat vous pouvez vous inscrire quand même si vous être présélectionné(e) sous réserve de trouver une alternance.

**Résultat des sélections** ✓

A partir de la réception de votre dossier complet, celui-ci sera étudié par la commission pédagogique.

A compter de cette réception, l'étudiant(e) pourra :

**1- Soit être convoqué(e) à un entretien : date non précisée à ce jour**

S'agissant d'un diplôme en alternance, la seule admission pédagogique ne suffit pas. Vous ne serez admis(e) à suivre la formation que si vous remplissez les conditions suivantes :

- Justifier de l'obtention du Master 1 ;
- Fournir une promesse écrite de contrat de professionnalisation (au plus tard au 30 juillet de l'année universitaire de candidature), émanant de l'employeur et validée par la Direction de l'IAL. A défaut de fournir une telle promesse dans le délai, l'étudiant(e) sera exclu(e) de la formation.

→ Attention : La direction de l'IAL veille à la stricte adéquation entre la mission définie dans le contrat de professionnalisation et le niveau de compétences inhérent au diplôme de Master 2. En cas d'inadéquation, le contrat de professionnalisation présenté par l'étudiant(e) ne pourra pas être accepté.

**Lorsque l'étudiant(e) remplit toutes ces conditions, il ou elle recevra par voie électronique l'avis définitif d'admission pour pouvoir procéder à son inscription administrative à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.**

**L'étudiant(e) devra procéder à cette inscription définitive auprès de l'Université avant le : 2 septembre 2019 (date ferme et définitive).**

**IMPORTANT : A défaut d'inscription avant la date du 2 septembre 2019, l'étudiant(e) sera considéré(e) comme ayant abandonné la procédure de candidature au diplôme et sa place sera éventuellement attribuée à un(e) autre étudiant(e).**

**2- Soit être refusé(e) si votre dossier est considéré comme insuffisant par la commission pédagogique (s'agissant d'un Master 2 sélectif), vous serez informé(e) par une lettre motivée, jointe à un courriel, dès la fin de la sélection par la responsable pédagogique du diplôme.**

**Pour les étudiants étrangers déclarant habiter en France : un justificatif de domicile doit être fourni.**

**L'attestation du niveau de français requis (TCF B2 Minimum, DALF C1 ou niveau Equivalent, DELF B2).**

**Sont dispensés du test :**

- Les étudiants ressortissants des états où le français est langue officielle (Bénin, Burkina Fasso, Nouveau Brunswick et Québec, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Monaco, Niger, Sénégal, Togo).

- Lorsque le français n'est pas la seule langue officielle, les études devront s'être déroulées, dans leur totalité, dans un établissement de langue française (Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu).

- Les étudiants ayant effectué au moins un an d'études supérieures en France et ayant obtenu un diplôme de second cycle ou de niveau équivalent.

**Les étudiants étrangers ressortissants des Pays avec Espace Campus France, et qui n'ont pas obtenu un diplôme dans l'enseignement supérieur en France : Existence de la procédure CEF.**

**Le passage par le CEF est obligatoire pour les étudiants issus des pays suivants :**

- |                      |              |                       |
|----------------------|--------------|-----------------------|
| • Syrie              | Turquie      | Guinée                |
| • Brésil             | Vietnam      | Etats Unis d'Amérique |
| • Madagascar         | Inde         | Colombie              |
| • Tunisie            | Sénégal      | Mexique               |
| • Maroc              | Gabon        | Cameroun              |
| • Canada             | Algérie      | Russie                |
| • République Tchèque | Chine        | Corée                 |
| • Congo Brazzaville  | Liban        | Chili                 |
| • Taiwan             | Maurice      | Mali                  |
| • Bénin              | Argentine    | Côte d'Ivoire         |
| • Japon              | Burkina Faso |                       |

**Cette procédure facilitera l'obtention du visa étudiant.**

***Pour créer votre dossier CEF vous devez vous connecter à l'adresse suivante :  
[www."nomdevotrepays".campusfrance.org](http://www.)***

***Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en considération.***

***Toute fraude constatée entraînera l'annulation immédiate de la sélection.***

**Pour vous connecter : <http://fdv-srv.univ-lyon3.fr/master2ial/>**